

COMPTES RENDUS
HEBDOMADAIRES
DES SÉANCES
DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

PUBLIÉS

CONFORMÉMENT A UNE DÉCISION DE L'ACADÉMIE

En date du 13 Juillet 1835,

PAR MM. LES SECRÉTAIRES PERPÉTUELS.

TOME VINGT-DEUXIÈME.

JANVIER — JUIN 1846.



PARIS,
BACHELIER, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE, DU BUREAU DES LONGITUDES, ETC.
Quai des Augustins, n° 55.

1846

» Mes procédés de conservation par immersion, expérimentés dans plusieurs circonstances, peuvent faire raisonnablement espérer une grande économie aux établissements qui emploient l'alcool pour la conservation des pièces, un mélange de 25 parties d'esprit-de-bois et 75 parties d'eau, convenant parfaitement pour remplacer cet agent préservatif. »

GÉOLOGIE. — *Note sur le gisement des fossiles de Sansan, près Auch; par M. CONSTANT PREVOST.*

(Commissaires, MM. Arago, Al. Brongniart, Élie de Beaumont, Dufrénoy.)

Cette Note devant être l'objet d'un Rapport très-prochain, nous nous bornerons, pour le moment, à reproduire la Lettre d'envoi qui est conçue dans les termes suivants :

« Après avoir visité, au mois de juin dernier, les riches collections paléontologiques, recueillies dans le département du Gers, par M. Ed. Lartet, et avoir particulièrement étudié le gisement de *Sansan*, devenu si célèbre depuis les belles découvertes de ce géologue, j'ai eu l'honneur de proposer à M. le Ministre de l'Instruction publique de faire acquérir par l'État et exploiter, au profit de nos musées, la colline entière de *Sansan* qui, sans aucun doute, recèle encore les plus précieux documents géologiques (1).

» Encouragé par l'accueil fait à ma première proposition, j'ai dû étudier comparativement les divers gisements de fossiles qui avaient été signalés dans le bassin de la Garonne; convaincu par cet examen, d'une part, que le gisement de *Sansan* ne peut être assimilé à aucun autre, sous le rapport du nombre et du bon état de conservation des ossements et de la facilité de leur extraction, et, d'une autre, que pour tirer convenablement parti de ces richesses, il faut posséder toute la colline, afin de pouvoir mettre de la suite, de l'ordre et de l'économie dans les travaux d'exploitation; je suis retourné une seconde fois à Sansan, dans l'intention d'essayer de réaliser le projet d'acquisition que j'avais conçu.

» J'ai été assez heureux pour décider le principal propriétaire des terrains ossifères à les céder, et j'ai l'espérance que les conditions de vente provisoirement souscrites par lui, approuvées déjà par M. le Ministre de l'Instruction publique, recevront bientôt une ratification définitive, si surtout l'Académie croit pouvoir donner son approbation aux motifs scientifiques qui m'ont fait agir dans cette circonstance. »

(1) Voir dans le *Compte rendu* de la séance du 30 juin 1845, un extrait du Rapport que j'ai adressé à ce sujet à M. le Ministre.